YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2000

DELIBERATION N° 2000/12/888

OBJET: **REALISATION DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT RUE PASTEUR (entre la rue Corneille et l'avenue de la Résistance) : Appel d'offres ouvert : Avenant n°1 au marché.**

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R 2131-2 et R 2131-3,

VU la loi N°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés et délégations de services publics et notamment son article 8, complétée par la loi du 21 février 1996,

VU le Code des marchés publics et notamment son article 255 bis,

CONSIDERANT que par délibération en date du 23 mars 2000, le Conseil Municipal autorisait le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la réalisation de travaux de réaménagement de la rue Pasteur (entre la rue Corneille et l'avenue de la Résistance),

CONSIDERANT que par délibération en date du 29 mai 2000, le Conseil Municipal autorisait Monsieur le Député-Maire à signer le marché avec la société EMULITHE SNC,

CONSIDERANTque des prestations complémentaires s'avèrent nécessaires en vue de la mise en œuvre de matériaux consolidant les structures en place avant la mise en œuvre des enrobées sur 330 m² de trottoirs et 275 m² de chaussée,

CONSIDERANT que ces prestations s'élèvent à 130 625 Francs H.T, soit 156 227,50 Francs T.T.C. et représentent 13, 25% du montant du marché initial,

CONSIDERANT que celui-ci passe ainsi de 1 115 940 Francs H.T. soit 1 334 664, 24 Francs T.T.C.,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres a été consultée et a émis un avis favorable à l'unanimité le 14 décembre 2000 quant à la conclusion de cet avenant,

SES Commissions finances et travaux consultées,

APRES en avoir délibéré,
A la majorité des voix (3 abstentions : Mme QUAINQUARD, M. PICARD + Pouvoir),

HOTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

APPROUVE la conclusion de cet avenant n°1 (ci-joint) d'un montant de 130 625 Francs H.T. soit 156 227, 50 Francs T.T.C, au marché conclu avec la société EMULITHE SNC,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de la Commune, exercice 2000, fonction 822, nature 231223.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Député- Maire,

MAIRIE D'EVRY (ESSONNE) 91

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 3 JAN. 2001
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 3-01-01 et de la publication le 28-12-00
Le Maire,

112